



**COMMUNE DE BADEN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'ARRET PROJET ET D'ENQUETE PUBLIQUE

NOTICE SANITAIRE

Pièce 5.2.a

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet en date du :	
Enquête publique du au	
Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en date du :	

1. EAU POTABLE

Les services de production de l'eau potable sont assurés par le syndicat Eau du Morbihan qui exerce les compétences de production et de transport de l'eau potable sur une grande partie du département. La gestion de la distribution de l'eau potable a été confiée au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable) de la région de Vannes-Ouest. Le SIAEP exerce les compétences relatives à la distribution d'eau potable sur 8 communes dont Baden. L'exploitation du service de distribution a été confiée à la société SAUR.

À l'échelle départementale, l'eau potable est issue à 80% des rivières et à 20% des réserves souterraines. Les ressources principales du Morbihan sont le Blavet, l'Oust et la Vilaine. Le SIAEP ne possède pas de ressource en eau potable sur son territoire. La prise d'eau de Pont-Sal, située sur la commune de Plougoumelen au niveau du barrage de Pont-Sal, a été fermée fin 2012. Le barrage a été déconstruit en 2017. Le SIAEP s'approvisionne en eau par l'intermédiaire des interconnexions avec les autres syndicats d'eau. Les eaux qui alimentent le territoire du Syndicat transitent par 2 ouvrages de stockage : le réservoir du Keneah situé sur la commune de Plougoumelen et le réservoir de Crafel situé sur la commune de Baden. Le réservoir de Crafel est doté d'un volume de 500 m³. Le réservoir du Keneah d'une capacité de 2 500 m³ possède une importance stratégique pour l'alimentation en eau de tout le territoire du Syndicat. Il s'agit d'un réservoir de tête. 4 ouvrages de re-chloration permettent d'assurer la qualité microbiologique de l'eau distribuée. Ces installations sont situées au Keneah à PLOUGOUMELLEN, à la Brèche à ARRADON, à Crafel et Tourlarc à BADEN.

La commune de Baden comptait 2 911 abonnés en 2014 pour un volume d'eau potable consommé de 216 970 m³ soit 2,11% de plus qu'en 2012. La consommation moyenne annuelle par abonné est de 74,53 m³ en 2014. Il n'existe pas de gros consommateurs d'eau potable sur la commune (consommation supérieure à 6 000 m³/an). La variation des consommations saisonnières est révélatrice de l'activité touristique. En 2014, on relève une consommation plus élevée en Juillet et Août d'environ 39% par rapport à la consommation moyenne annuelle (Chiffre sur le territoire du SIAEP).

Dans le cadre du contrôle assuré en 2014 par l'Agence régionale de santé, 64 analyses ont été effectuées sur l'eau distribuée. L'eau d'alimentation de la commune est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Le rendement du réseau de distribution du SIAEP Vannes Ouest est satisfaisant. En 2014, il est de 86%. L'objectif du SDAGE Loire-Bretagne est respecté (dépasser 75% en zone rurale et 85% en zone urbaine).

2. DEFENSE INCENDIE

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Morbihan présente l'ensemble des risques majeurs, naturels et technologiques, auxquels le département du Morbihan peut être exposé. Il contient la liste des communes du département soumises à ces risques et s'accompagne d'une cartographie du département pour chacun des risques référencés. Ce document a été mis à jour en 2011. Dans ce dossier, la commune de Baden n'est pas soumise au risque de feu d'espace naturel.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) le plus proche est situé à Vannes, et le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) le plus proche est localisé à Ploeren.

3. ASSAINISSEMENT

3.1. Assainissement collectif

❖ Gestion du service d'assainissement collectif

L'assainissement collectif sur Baden est géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable (SIAEP) de Vannes Ouest. Le SIAEP exerce la compétence assainissement sur les 8 communes appartenant au Syndicat : Arradon, Baden, Le Bono, L'île aux Moines, L'île d'Arz, Larmor-Baden, Ploeren et Plougoumelen. L'exploitation du service est assurée par la SAUR France sous forme d'affermage.

❖ Caractéristique des infrastructures d'assainissement

Le réseau d'assainissement de la commune de Baden est constitué :

- ✓ D'un réseau gravitaire de collecte d'une longueur de 47 km
- ✓ D'un réseau de refoulement de 15 km de long
- ✓ De 18 postes de refoulement

La majorité des habitants sont raccordés au réseau d'assainissement collectif, mais le taux de raccordement, de 70%, met en avant une part non négligeable d'assainissement individuel.

❖ Capacité de traitement et performance des infrastructures

La commune de BADEN est équipée de deux lagunages mis en service respectivement en 1989 et 1998 : la lagune de Pont Claou et la lagune de Bourgerel. Les caractéristiques de ces deux stations sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Caractéristiques	Lagune de Pont Claou	Lagunes de Bourgerel
Mise en service	1989	1998
Zone de rejet	Trop-plein vers le ruisseau du Rohu – Réutilisation des eaux traitées pour l'irrigation du Golf	Golfe du Morbihan – Pointe de Port Blanc
Type	Lagunage naturel	Lagunage naturel
Capacité nominale	2 700 EH	2 400 EH
Charge hydraulique nominale	405 m ³ /j	360 m ³ /j
Charge organique nominale	162 kg DBO5/j	144 kg DBO5/j
Charge hydraulique 2014	Moy : 48 % - Max : 154 %	Moy : 104 % - Max : 330%
Charge organique 2014	Moy : 25 % - Max : 66 %	Moy : 55 % - Max : 275 %

Les données présentées ci-dessus mettent en évidence une capacité résiduelle des stations d'épuration nulle en période de pointe. La station d'épuration de Pont Claou respecte les normes de rejets vers le milieu récepteur sur l'année 2014. En revanche, le lagunage de Bourgerel présente un rejet non conforme au regard des résultats d'autosurveillance sur le paramètre MES. 4 bilans sont non conformes sur les 14 réalisés, concentration supérieur à 120mg/L et rendement inférieur à 90%. Cela s'est traduit par une coloration verte de l'effluent suite au développement algal. Ces concentrations sont toutefois caractéristiques du fonctionnement d'un lagunage naturel.

Une nouvelle station d'épuration intercommunale a été mise en service en 2017 sur la commune de Baden. Celle-ci a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, le 3 juillet 2014. La nouvelle station traite les eaux usées des communes de Baden, Larmor Baden, l'Île aux Moines et Arradon (secteur du Moustoir) soit une population raccordée estimée à 17 040 habitants en 2015 (période estivale). La capacité nominale de la future station d'épuration sera de 1 140 kg de DBO5/j et de 3 000 m3/j. Il s'agit d'une station de type boues activées accompagnée d'un traitement bactériologique. La station assure également le traitement des boues. Les normes de rejet à respecter sont renforcées par rapport aux installations actuelles. Le site du lagunage de Pont Claou sera réhabilité. Il est programmé la mise à ciel ouvert du ruisseau du Rohu et la restauration d'une zone humide. A la suite de la mise en service de la Station d'épuration intercommunale, il est prévu de procéder à l'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur de Penmern.

3.2. Assainissement non collectif

L'assainissement individuel se caractérise par le traitement et l'élimination des eaux usées sur le site même de leur production en terrain privé. Les usagers sont alors responsables de leur installation. Un assainissement individuel comprend deux unités distinctes et complémentaires :

- ✓ une unité de pré-traitement : la fosse septique toutes eaux,
- ✓ une unité de traitement - évacuation : l'épandage.

La dernière étude de zonage d'assainissement a été réalisée en 2007 par le bureau d'étude SCE. Cette étude a permis de définir l'aptitude globale à l'assainissement individuel de chaque parcelle.

Le dernier rapport annuel du service d'assainissement non collectif (2014) recense 808 installations individuelles sur la commune de Baden.

- ✓ 13.5 % pas de problème constaté
- ✓ 21.45 % problème entretien/usure
- ✓ 58.91 % Non conformes – travaux si vente
- ✓ 6.07 % Non conformes – travaux obligatoires

Ainsi au total 65 % des installations sont jugées non conformes. Ces installations sont réparties sur l'ensemble des secteurs urbanisés non raccordés à l'assainissement collectif.

La mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées est prévue conjointement à la révision du PLU.

3.3. Eaux pluviales

Les réseaux d'eaux pluviales ont fait l'objet d'une étude en 2012 menée par le bureau d'études ARTELIA. Les données présentées ci-dessous sont issues de cette étude.

Les principales caractéristiques des réseaux d'assainissement pluvial de la Commune sont les suivantes :

- ✓ la Commune de BADEN est divisée en 11 bassins de collecte dont 3 principaux,
- ✓ les réseaux sont en majorité de diamètres réduits (Ø 300), à l'exception des bassins versants principaux qui sont pourvus de Ø 800,
- ✓ l'ensemble des rejets du centre-ville se font dans le ruisseau du Rohu ou de Kerfraval,
- ✓ le réseau de collecte des eaux pluviales est constitué de 52 km de réseau avec 22.3 km de canalisations et 29.7 km de fossés,
- ✓ 21 bassins de rétention/régulation sont recensés

Les résultats du diagnostic réalisés ont mis en évidence plusieurs points de débordement :

- ✓ Rue du Pont Daniec,
- ✓ Rue du Rohu.
- ✓ Rue de de la Chapelaine,
- ✓ Rue des Frères Le Guénédal,
- ✓ Rue Dieudonné Costes

- ✓ Nouveau lotissement, à l'est de la rue du Vechellec.
- ✓ rue du Lannic,
- ✓ face aux garages privés, le long de la départementale 316A.

Des analyses ont été menées sur plusieurs exutoires pluviaux par temps de pluie et temps sec. Les résultats d'analyses des échantillons mettent en évidence certaines pollutions :

- ✓ des concentrations particulièrement élevées en Escherichia Coli au niveau de l'exutoire du centre-ville (bassin versant du Rohu), à l'aval de la station d'épuration et également à l'aval du bassin en eau du Pont de Baden,
- ✓ des concentrations mauvaises en Ammonium pour les rejets de l'exutoire du centre-ville BV Rohu, à l'aval de la station d'épuration et également au niveau de l'exutoire principal du bassin versant de Port-Blanc.

La révision du schéma directeur et zonage assainissement eaux pluviales est prévue conjointement à la révision du PLU.

4. GESTION DES DECHETS

4.1. La collecte des déchets

La collecte des déchets est gérée par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Son service de collecte prend en charge :

- ✓ La collecte des ordures ménagères résiduelles
- ✓ La collecte sélective,
- ✓ La gestion et l'exploitation des déchetteries.

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est assurée en régie par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Sur la commune de Baden, les foyers et professionnels sont collectés une fois par semaine le vendredi. Elle est assurée en porte à porte grâce à des bacs individuels à couvercle vert équipés d'identification électronique. En 2014, 2 720 bacs pucés sont comptabilisés sur la commune. Sur le territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, le gisement de déchets (OMR) ne cesse de diminuer depuis 2009 malgré une augmentation de la population. En revanche sur la commune de Baden, nous observons une augmentation du tonnage collecté : + 5.2 % en 2014 par rapport à 2013. La production par habitant a également augmenté + 7kg/hab (population DGF).

La collecte sélective est également effectuée par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Il est distingué :

- ✓ la collecte des déchets recyclables hors verre (emballages légers et papiers)
- ✓ la collecte du verre

Sur la commune de Baden, la collecte des déchets recyclables hors verre s'effectue en porte à porte par bacs individuels et en point de regroupement. La fréquence de collecte est d'une fois tous les quinze jours. En 2014, 2 642 bacs pucés sont comptabilisés sur la commune.

La collecte du verre s'effectue exclusivement en apport volontaire par l'intermédiaire de colonnes d'une capacité de 2,5 à 5 m³. La fréquence de collecte dépend du taux de remplissage des colonnes et varie de deux fois par semaine à une fois par mois. L'évolution des tonnages de déchets recyclés est en augmentation de 3.8% par rapport à 2013 sur le territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Ce tonnage est également en hausse sur la commune de Baden (+1.5%). L'évolution des tonnages du verre est en augmentation de 3.4% par rapport à 2013 sur le territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. En revanche, sur la Commune de Baden les tonnages collectés sont stables voire en légère diminution sur les 3 dernières années.

Aucune déchetterie n'est présente sur la commune. La plus proche est située sur la Commune d'Arradon.

4.2. Le traitement des déchets

Le traitement des déchets est assuré par le SYSEM. Il intervient sur :

- ✓ La gestion du tri et du recyclage des déchets collectés sélectivement
- ✓ Le traitement des ordures ménagères résiduelles
- ✓ Le traitement des déchets verts collectés dans les déchetteries

Le tri est effectué au centre de tri des déchets recyclables de VENESYS, à Vannes. Le SYSEM utilise des techniques de compostage et de biométhanisation pour valoriser 50% des déchets.

5. LA DESSERTE NUMERIQUE

La commune est couverte par le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire du Morbihan, qui a été approuvé en décembre 2011 et qui vise le développement du très haut débit pour tous les foyers et entreprises à l'horizon 2025 sur le département.

Concernant la desserte en téléphonie mobile, la majeure partie du territoire est couverte par le 3G par les opérateurs Orange et Bouygues Télécom.

Pour la desserte internet, le taux d'éligibilité de la commune à l'ADSL au seuil de 2Mbit/s est compris entre 70 et 90%. Le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de la commune est prévu pour 2020.